

# CONSEIL COMMUNAL du 26 FEVRIER 2001

## 0. Lecture préalable (19h30), par Claude Jossart

... bourgmestre, de la note de politique générale et financière pour 2001 (un texte de 10 pages).

ouverture de la séance à 20h00

- tout le conseil était présent exceptés Jacques Burny (excusé) et Max Dussart
- ajout (en urgence) d'un point à l'ordre du jour: vote d'une motion pour les agriculteurs: approbation à l'unanimité.

## 1. Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2001

- approuvé à l'unanimité

## 2. Taxes communales additionnelles pour l'exercice 2001

- centimes additionnels au PI (précompte immobilier): 2100 centimes additionnels (inchangé)
- taxe additionnelle à l'IPP (impôt des personnes physiques): 7% (inchangé)

VOTE: Claude Monnier demande un vote séparé pour les 2 taxes

- additionnels au PI: 12 pour/ 3 contre (CDM)
- additionnel à l'IPP: unanimité

## 3. Taxes communales pour l'exercice 2001 et pour les exercices 2001 à 2006

nb: certaines de ces taxes pour 2001, certaines pour la période 2001-2006 ; l'ensemble de ces dossiers sera resoumis pour 2002 (adaptations EURO)

- taxe communale directe sur l'enlèvement des immondices et déchets ménagers: inchangé montants: 800, 1600, 2400, 3200 BEF pour un ménage composé respectivement de 1, 2, 3, ou 4 personnes et plus ; forfait de 10.000 BEF pour collectivités (20 personnes ou plus).
- redevance sur l'enlèvement et traitement des déchets ménagers se percevant au moyen de la délivrance des sacs poubelle réglementaires payants: inchangé (30 BEF/pièce; vente par rouleaux de 10 unités)
- taxe communale annuelle sur certaines constructions: (inhabitables, insalubres, menaçant ruine, constructions inachevées dans les 2 ans...): inchangé (2500 BEF par mètre courant de façade x nbre de niveaux, avec un min de 25.000 BEF ; exonération de 2 ans pour réhabilitation ou achèvement)
- taxe d'occupation du domaine public (marchés): inchangé (50 BEF/mètre linéaire)
- taxe sur les véhicules saisis: inchangé (2.500 BEF pour l'enlèvement ; frais de garde de 200, 100, 50, ou 25 BEF par jour pour respectivement camion, voiture, moto ou cyclomoteur)
- taxe communale sur les exhumations: inchangé (25.000 BEF)
- taxe sur les véhicules ordinaires: inchangé (taxe additionnelle au principal de la taxe provinciale: 10 centimes additionnels)
- taxe sur les cyclomoteurs, motocyclettes et bateaux: inchangé (15 et 10 centimes additionnels aux taxes provinciales)
- taxe communale sur les panneaux publicitaires: inchangé: ( 2 BEF / dm<sup>2</sup>)
- taxe communale concernant les caveaux (d'attente): inchangé (500 BEF / mois)
- taxe communale sur les écrits publicitaires: augmentation (de 1,5 à 2 BEF par exemplaire distribué)
- taxe communale sur les agences bancaires: inchangé (5.000 BEF par guichet et par appareil automatique)
- taxe communale sur les secondes résidences: inchangé (10.000 BEF/an)
- taxe communale sur les parcelles non bâties: inchangé ( 500 BEF/mètre courant à front de voirie (min 2.500 BEF, max 10.000 BEF)
- taxe communale sur le raccordement à l'égout et à l'aqueduc: inchangé (10.000 BEF par raccordement (taxe unique))
- 
- 
- taxe communale sur les véhicules abandonnés et visibles de la voie publique: inchangé: 5.000 BEF/an/véhicule
- taxe communale sur les versages sauvages: inchangé: 5000 BEF par enlèvement de déchets effectué par les services communaux
- 
- taxe communale sur les concessions aux cimetières: inchangé

montants (BEF)	domicilié dans la commune	non domicilié dans la commune
concession pleine terre / 1 corps	4000	6000
concession pleine terre / 2 corps	6000	18000
concession caveau / 2-3 corps	10000	30000
caveau 2 corps construit par la commune	40000	60000
idem. 3 corps (Cortil-Noirmont)	55000	85000
colombarium 1 urne	10000	30000
colombarium 2 urnes	15000	45000
droit d'entrée au cimetière	/	3000

- taxe sur la délivrance des documents administratifs: inchangé sauf taxe communale sur les cartes d'identité qui passe de 165 BEF à 200 BEF
- règlement-redevance relatif aux documents d'urbanisme: modification fondamentale du système: adoption du règlement-redevance sur décompte final (en fonction des recommandés, timbres, et prestations), avec dépôt d'une garantie à la demande du document (de 2.000 BEF pour un permis d'urbanisme, 5.000 BEF pour un permis de lotir sans procédure de publicité, et 10.000 BEF avec procédure de publicité)

VOTE: Claude Monnier demande un vote séparé pour la 1ère taxe

- taxes immondices: 10 pour / 3 contre (CDM) / 2 abstentions (ECOLO) (CDM justifie son vote par son souhait de la suppression de cette taxe et de l'augmentation du prix du sac)
- autres taxes: unanimité

#### 4. Budget communal pour l'exercice 2001

- service ordinaire: recettes: 219.632.547 BEF dépenses : 208.163.899 BEF ( boni: 11.468.848 BEF)
- service extraordinaire: équilibre: 22.340.000 BEF

A titre informatif: synthèse du budget extraordinaire 2001:

	Recettes			Dépenses
	Transferts(=subsidés)	Dettes	Total	
Aménagement ferme du Castillon	5.100.000	3.400.000	8.500.000	8.500.000
Assainissement domaine Castillon		750.000	750.000	750.000
Achat balayeuse et matériel de déneigement		5.000.000	5.000.000	5.000.000
Rénovation Club 70	3.000.000	2.000.000	5.000.000	5.000.000
Schéma de Structure	690.000	460.000	1.150.000	1.150.000
Plan de Mobilité	425.000	75.000	500.000	500.000
Achat plantations				150.000
Achats matériels divers				350.000
Honoraires plan triennal 98-2001				100.000
Achat matériel informatique				400.000
Achat signalisation.routière				250.000
Placement stores écoles				115.000
Achat matériel de sonorisation				75.000
Prélèvement (fonds de réserve extraordinaire)			1.440.000	
Total			22.340.000	22.340.000

#### **DISCUSSION:**

#### **Claude Monnier (CDM)**

- s'étonne des frais élevés (3.000.000) de "carburant personnel" (DO fonctionnement services généraux). Explications: il s'agit d'une avance de la commune, dans le cadre du fonctionnement de la carte Total-Fina: on apprend ainsi que tout le personnel communal (tout personnel rémunéré par une administration publique, y compris donc les

bourgmestre et échevins) dispose d'une carte de réduction (3,5 BEF/l), chez Total-Fina. Il s'agit d'un contrat global avec la firme, conclu pour toutes les administrations, après appel d'offre, par le bureau fédéral d'achat, pour une durée de 3 ans. Catherine Brusselmans (ECOLO) pose la question de savoir si des critères éthiques ont participé à ce choix. Il semble qu'il s'agisse plutôt des lois du marché

- s'interroge sur l'explosion des frais téléphoniques de la police (450.000 BEF): doublés par rapport au budget initial 2000 et aux comptes 1999. Explications: nouveau central téléphonique, lignes RNIS, GSM, une erreur Belgacom (dont on espère cependant un remboursement); ces frais sont d'ailleurs également en augmentation dans les autres services...
- augmentation de la part communale au CPAS (2000: 18.500.000. / 2001: 19.909.640). Explications par les services importants fournis par le CPAS. Et cette subvention tendra encore à s'accroître à l'avenir.
- remarques sur les risques de financement à venir ( futures diminutions des dividendes de la PBE suite à la privatisation de celle-ci)

### *Christian Collard (CDM)*

- recettes du PI (19 millions aux comptes 99; 29 au budget 2000 et 30 millions au budget 2001). D'où vient l'augmentation? Explications: si erreur il y a, elle se trouve au ministère des finances, qui fournit ces estimations; mais ces projections se sont souvent avérées assez exactes.
- augmentation des frais de chauffage (budget initial 2000: 100.000/ budget 2001: 250.000). Explications: prix du mazout à la hausse; prise en charge du chauffage du Tensoul
- éclaircissement sur les frais en personnel d'entretien (firme privée) - frais de brochures (plus de 400.000 Bef aux comptes 99, et 100.000 au budget 2001). Explications: en 99 a été publiée une brochure récapitulative de la commune (ponctuel). Les 100.00 Bef au budget devraient suffire pour le Bien vivre à Chastre (qui coûte à la commune 4 x 18.000 BEF) et 5 toutes-boîtes
- éclaircissement sur l'aménagement du Castillon (8.500.000 BEF). Explications: il s'agit d'un plan quinquennal (5 x 8,5 millions), repris dans le plan triennal. Les priorités? La toiture? Christian Collard insiste sur l'éloignement de l'évacuation des eaux pluviales des fondations
- quels sont les critères d'attribution des subsides aux différentes associations de la commune? Explications: actuellement aucun (renouvellement d'année en année), mais une grille sera mise au point pour le budget 2002
- plan de mobilité: 500.000 BEF (x4ans) sont prévus. A quoi serviront-ils? Explications: enquêtes, réalisation du plan (bureaux d'études)
- estime que 200.000 BEF pour un site Internet est un montant surévalué (mais c'est un subside...)

VOTE: 10 pour / 3 contre (CDM) / 2 abstentions (ECOLO)

## 5. Rapport annuel accompagnant le budget 2001

(sera joint au budget lors de la transmission pour approbation aux autorités de tutelle)

VOTE: 10 pour / 5 abstentions (CDM + ECOLO)

## 6. Octroi de chèques-repas au personnel communal (non enseignant)

chèques-repas de 150 BEF, dont part de l'employeur 100 BEF; min 19h par semaine; marché à procédure négociée sans publicité (disposition d'application dans la plupart des communes du BW)

VOTE: 13 pour / 2 abstentions (ECOLO)

## 7. Curage des cours d'eau de troisième catégorie en 2001: devis

curage manuel du Ry des Neuf Bois, mise à gabarit de la Joncquière (+abattages et plantations): 188.963 BEF

VOTE: unanimité

## 8. Plans Sociaux Intégrés

identification du projet et budget 2001: décision

- entériner la liste des actions qui seront menées en 2001 (+budget)
- 3 axes:
  - insertion sociale et culturelle des jeunes
  - cohabitation et intégration harmonieuse des communautés locales
  - prévention de la délinquance et de la petite criminalité
- moyens:

- - maintien des écoles de devoirs
  - ateliers auto-gérés
  - prévention générale via Infor-Jeunes ; renforcement des collaborations entre services et partenaires sociaux
  - maintien, soutien et/ou développement des activités existantes ; favoriser l'émergence de projets au départ des potentialités de la population locale. (voir PSI, identification du projet)

Budget: dépenses

Personnel	Fonctionnement	Infrastructure	Convention Infor-Jeune	Convention A.M.O.	Total
3.611.498	879.360	100.000	150.000	100.000	4.840.858

Subvention: 1.450.000 BEF; à prendre au min en charge par la commune: subvention + 30% = 1.885.000 BEF. (voir PSI, plan financier global)

- remarque de Claude Monnier: on dépense chaque année 4 millions pour ces PSI, mais il s'agirait peut-être d'en faire les bilans (?au prochain CC) ; ne faudrait-il pas faire autre chose ?

VOTE: unanimité

## 9. Urbanisme: Modification d'un permis de lotir: création de voirie

- demande de la SA IMMO BOISCHAMPS pour le permis de lotir rue Gaston Delvaux (en face de la gare): demande de modification portant sur un nouveau parcellaire de l'ensemble de la 2ème partie du lotissement ; une voirie sera créée à l'intérieur du lotissement pour desservir les différents lots.
- avis de la CCAT du 25/01/2001: souhaite que la voirie ne se termine pas en tête de pipe mais rejoigne l'avenue des Bouleaux ; aménagement d'espaces de parking, de trottoirs et plantations
- normes, profil et implantation: prérogatives du Collège
- mise à sens unique de cette voirie transversale: remarque de Catherine Brusselmans (ECOLO): ne faudrait-il pas plus tenir compte de la proximité de l'école Don Bosco, et des dangers de l'augmentation de la vitesse de circulation qu'engendre généralement le sens unique ? Et tous les principaux intéressés ont-ils été consultés? (réponse: oui tous les habitants dans un rayon de 50m)
- à l'avenir la commission de mobilité sera consultée pour tous les problèmes de lotissement

VOTE: unanimité

## 10. Service de lutte contre l'incendie: convention entre les villes de Wavre et Gembloux: ratification

- Wavre et Gembloux ont décidé de conclure une convention particulière de renforts en matière d'incendie (devra être soumis aux 2 gouverneurs, vu qu'il s'agit de 2 provinces différentes)
- doit être également soumis aux communes concernées ; précise les modalités de transfert d'appel, de désignation des officiers responsables, ainsi que des montants qui seront facturés à la commune de Chastre en cas d'intervention de Gembloux (sur Cortil-Noirmont, St-Géry et Gentinnes).

VOTE: unanimité

## 11 Ordonnances de police: ratifications

diverses ordonnances de police prises en urgence par le bourgmestre (circulation)

VOTE: 14 pour / 1 abstention (Monnier)

## 12. CCAT: renouvellement

- principe.
- conformément à l'art.7§2 du CWATUP, le nouveau CC doit décider, dans les 3 mois de son installation, du renouvellement de la CCAT (le Collège procédera ensuite à l'appel de candidatures)
- y participeront: 3 conseillers communaux: 2 de la majorité / 1 de l'opposition

VOTE: unanimité

### 13. Commission de mobilité: création.

- principe de création d'une commission de mobilité
- constitution: 17 membres: bourgmestre / l'échevin concerné / un président / un membre par groupe politique représenté au CC / un fonctionnaire communal formé à la problématique de la mobilité (en l'occurrence, Guy Bossman, contrôleur des travaux) / un membre des services de police / le secrétaire communal (ou un représentant de l'urbanisme) / un représentant des écoles / un représentant des associations de commerçants / un représentant des agriculteurs / deux représentants des mouvements associatifs / deux représentants des usagers de la voirie.
- désignation du bourgmestre de l'échevin et du président par le CC ; 2 vice-présidents seront élus par la commission - bureau = bourgmestre, échevin, président, un vice-président, la personne chargée du secrétariat
- invitation régulière de représentants du MET, de la province, des services techniques provinciaux, de l'IBSR, du TEC...

VOTE: unanimité

### 14. ALE: renouvellement du conseil d'administration

- principe de renouvellement
- composé de 14 membres dont 7 conseillers communaux ( 5 de la majorité / 2 de l'opposition)

VOTE: unanimité

### 15. Commission communale du troisième âge: renouvellement

principe de renouvellement

VOTE: unanimité

### 16. ASBL "Loisirs au village": renouvellement: principe

- principe du renouvellement des membres de l'organe de gestion de l'asbl (dans le cadre de la continuité de la gestion de la salle Espace 2000 à Blanmont)
- y participeront 4 conseillers communaux (2 de la majorité / 1 par groupe d'opposition)

VOTE: unanimité

### 17. COPALOC et Conseil de participation: ratification

ratification de la délibération du Collège relative au renouvellement de la COPALOC (enseignants) et du Conseil de participation (parents d'élèves)

VOTE: unanimité

### 18. Point rajouté en urgence par le Collège: motion de soutien de la commune de Chastre aux agriculteurs (suite à la manifestation)

- lecture ; la motion sera envoyée à Jaak Gabriëls et (suite à une remarque de Claude Monnier) à José Happart.
- intervention de Catherine Brusselmans et Françoise Lemoine (ECOLO) se demandant si les problèmes de l'agriculture, spécialement dans notre commune ne mériteraient pas une réflexion plus large (au sein du conseil)

VOTE: unanimité

### 19. Point rajouté dans les délais légaux par les conseillères ECOLO

" Ayant bien acté la décision d'engager un éco-conseiller à mi-temps comme proposé dans le " rapport annuel accompagnant le budget de l'exercice 2001 ", nous demandons que le montant alloué soit en relation avec cette fonction soit 900.000 F.

Argumentation:

1. la fonction de l'éco-conseiller a été présentée comme une option importante à poursuivre par la majorité actuelle (référence au programme électoral de la liste IC).
  2. au budget figure 328. 000F pour l'engagement mi-temps d'un éco-conseiller. Or, à notre demande, Monsieur Bouchon a estimé ce poste à 900.000 F. "
- réponse de M. Bouchon (receveur communal): il a commis une erreur en avançant la somme de 900.000 BEF. Le barème à l'échelon D6, sans ancienneté, correspond à un salaire annuel de 656.000BEF (et donc un mi-temps à 328.000)
  - sur une proposition des conseillères ECOLO arguant qu'un éco-conseiller n'a pas uniquement un rôle au niveau du PCDN: d'accord de voir ensemble ce que pourrait apporter un éco-conseiller au niveau de chaque compétence scabinale.

PAS de matière à VOTE

## *Dépenses supérieures à 20.000 francs*

pas de question

## *Questions-Réponses*

- cimetières: dispersion des cendres, seulement à Chastre et Gentinnes ? non, des emplacements sont prévus dans les autres cimetières
- y aura-t-il des jetons de présences dans les commissions ? à voir...
- quid des plaques de rues manquantes ? Il manque une centaine de plaques dans l'entité ; des contacts sont pris avec plusieurs entreprises.

fin de la séance publique 21h50

## *HUIS CLOS*

Personnel enseignant: désignations: ratifications